

Le corps d'un brocanteur niçois retrouvé en Bretagne

*l'ex-femme et le fils de François Baudet, disparu depuis 1998, ont été écroués hier à Nice
Ils l'auraient tué à Nîmes avant de l'enterrer en Bretagne*

Quelques jours après sa soudaine disparition de Nice, François Baudet, un brocanteur alors âgé de 67 ans, vient d'être retrouvé. Mort avec une balle dans la tête. Son corps était sommairement enterré à un mètre de profondeur dans un champ familial en Bretagne, à un petit village des Côtes-d'Armor situé près de

Mercredi à Nice et placé en garde à vue, son ex-femme, Annie Jacquet, 49 ans, et son fils, Yann, 29 ans, ont été écroués hier soir, à un hôtel niçois. Le juge Dominique Izard les a mis en examen pour « assassinat ». Ils ont été placés sous man-

dat de dépôt. Le fils était en fait déjà écroué, purgeant une peine de cinq ans de réclusion criminelle prononcée en 2003, pour « tentative d'assassinat » dans l'affaire de la diabolique d'Antibes. (1)

Un père violent

C'est en février 1998 que le brocanteur niçois avait disparu. Subitement et très mystérieusement. Du jour au lendemain, François Baudet qui arpentait les foires et marchés de toute la région et même d'Italie, ne donnait plus aucun signe de vie. A la demande de l'une de ses deux filles, une « RIF » (recherches dans l'intérêt des familles) était diffusée.

autopsie la semaine prochaine. Mais les premières constatations médico-légales auraient révélé la présence d'au moins un orifice dans la tête. Le corps, enveloppé dans une couverture, était recouvert d'un morceau de tôle et de chaux vive, destiné à le dissoudre.

L'enquête n'a pas encore établi précisément les circonstances de l'assassinat du brocanteur niçois. Le fils et sa mère, acculés par des témoignages « lourds » et, notamment, des confidences faites à des proches sur cette affaire, auraient en partie reconnu leur volonté de voir disparaître ce père et ce mari violent, alcoolique, qu'ils ne pouvaient plus subir.

Le brocanteur aurait été tué dans une chambre d'hôtel de Nîmes (Gard), puis « trimbalé » dans son camion. Entrepris

Sans résultats. En 2001, la brigade criminelle de la police judiciaire de Nice était saisie d'une enquête pour « disparition inquiétante », en raison d'éléments troublants ne « collant » pas avec une disparition volontaire.

En particulier des imprécisions dans les déclarations de ses proches. Mais, surtout, un climat familial extrêmement lourd. Avec une violence omniprésente de François Baudet. Si bien que les services sociaux avaient été conduits il y a une quinzaine d'années à protéger les enfants.

En 2003, une information judiciaire était ouverte et de nombreuses investigations conduites jusqu'à l'étranger,

notamment en Angleterre. Mais rien, aucune trace. Jusqu'à ces jours derniers et l'apparition d'un élément précis qui conduit les enquêteurs de la division criminelle de la PJ à soupçonner l'ex-femme de Baudet et son fils. Les policiers restent discrets sur ce rebondissement qui les a conduits à mener des fouilles en Bretagne. Et à retrouver assez rapidement un corps qui a été identifié comme étant celui du brocanteur.

Analyses ADN et autopsie

Des radiographies ainsi que des analyses ADN vont être pratiquées, de même qu'une

dans son local à Nice avant d'être conduit dans sa dernière demeure en Bretagne. Là, où pensaient-ils, personne n'irait le chercher.

« La seule chose dont on soit sûr dans cette affaire, c'est la souffrance d'un homme profondément traumatisé pendant son enfance et l'explication de ce drame est sûrement là », estimait, hier soir, M^e Guillaume Carré, l'avocat du fils.

Didier CHALUMEAU

1. Yann a été condamné pour avoir, à la demande de Geneviève Montillet, « la diabolique d'Antibes », volontairement écrasé en voiture le mari de celle-ci au Cap d'Antibes le 1^{er} novembre 1992. La victime, Eric de Vriendt, avait survécu, mais était décédée chez lui quelques semaines plus tard des suites de cet accident, et d'une mystérieuse injection d'un produit toxique. Geneviève Montillet a été condamnée en juin 2003 à 25 ans de réclusion criminelle et n'a pas fait appel. L'un de ses fils, qui avait recruté Yann, a été également condamné à cinq ans de prison.